

# Directeur de maison d'enfants (Chef d'entreprise)

RÉF | 2969

## OBJECTIF ET CONTENU

### Programme

#### **Cours professionnels et gestion intégrée: 410 h sur 2 ans**

Se situer dans l'environnement de la petite enfance ; Le projet éducatif et le code de qualité de l'ONE ; Les espaces d'accueil et le bien-être du personnel et de la direction ; La prévention des accidents ; Premiers soins et secourisme ; Les soins, la santé ; L'alimentation ; L'épanouissement affectif, cognitif, psychologique, social d'un enfant de 0 à 3 ans ; Activités et psychomotricité ; La communication verbale et non verbale ; La maltraitance ; La relation de confiance avec les parents ; Assurer une maison d'enfants ; Gérer le personnel d'une maison d'enfants ; Marketing, implantation ; Esprit d'entreprendre ; Droit ; Comptabilité ; Fiscalité ; Gestion administrative ; Gestion financière ; Législation sociale ; Analyser des pratiques de terrain ; Encadrement à l'observation de l'enfant ; Encadrement épreuve intégrée.

#### [Pour plus de détails, veuillez cliquer ici](#)

L'accueil d'enfants en bas âge est une profession qui ne peut se pratiquer sans l'autorisation de l'ONE et le respect de diverses réglementations. La formation de directrice de maisons d'enfants s'inscrit dans les prescrits de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil. Cette formation est organisée en partenariat avec l'ONE et la FEDAJE.

Le métier de directeur d'une maison d'enfants est d'assurer le bien-être et l'épanouissement global des enfants accueillis dans un cadre approprié à leur âge et en étroite collaboration avec les parents.

A l'issue de sa formation la directrice de maison d'enfants sera capable de:

- Construire un projet d'établissement viable financièrement;
- Aménager un milieu d'accueil de qualité;
- Accompagner dans leur développement psychomoteur,

affectif, intellectuel et social les enfants qui lui seront confiés;

- Constituer et animer une équipe d'accueillantes de manière coopérante et harmonieuse;
- Organiser un partenariat avec les parents;
- Réaliser un projet d'accueil en conformité avec les exigences de l'ONE;
- S'inscrire dans une dynamique de mise en oeuvre et d'amélioration continue du projet éducatif;
- Créer des partenariats ouverts vers l'extérieur;
- gérer administrativement un milieu d'accueil.

### Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

**Type de formation** [Alternance PME](#)

## ORGANISATION

**Durée** 2 année(s)

### Horaire

#### **1ère année :**

Soit, les vendredis en journée et en soirée, ainsi que quelques samedis

Soit, les samedis en journée (9h00 à 16h30) ainsi que le jeudi soir (18h00 à 21h30)

#### **2ème année :**

Les samedis en journée (9h00 à 16h30) et quelques jeudis soir (18h00 à 21h30)

**Début** Septembre

**Coût** 325 euros par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois sur présentation du formulaire A15 -

## CONDITION D'ADMISSION

### Prérequis administratifs

Etre agé de 18 ans au 31/12

#### **ET**

Être en possession :

- d'un CESS ou

- d'un diplôme de Puéricultrice ou
- d'un diplôme d'Auxiliaire de l'enfance (Certificat de qualification spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de Promotion sociale) ou
- d'un diplôme d'Accueillante d'enfants (efp/Chef d'entreprise) ou
- déjà être autorisé par l'ONE comme Accueillante d'enfants (autonome ou conventionné) avec expérience professionnelle effective ou
- être dans la profession depuis au moins 3 ans et faire l'objet d'un avis favorable du conseiller pédagogique.

Pour ces deux dernières conditions d'accès, un dossier écrit doit être présenté au conseiller pédagogique pour accord. Ce dossier doit comprendre :

- un CV
- une lettre de motivation
- un courrier justificatif comportant l'autorisation de l'ONE ou la durée de l'expérience professionnelle ainsi que le profil de fonction.

## Remarques

Un stage d'observation et participatif obligatoire de 3 semaines par an avalisé par l'O.N.E. devra être effectué (sauf dérogations légales).

Une plus longue occupation professionnelle dans le domaine vous est fortement conseillée et pourra prendre la forme soit :

- d'une convention de stage passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un délégué à la tutelle;
- d'un contrat de travail.

Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire indispensable à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil (voir les [permanences des délégués à la tutelle](#)).

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

## EN PRATIQUE

### Pour s'informer et postuler

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

- [Plus d'informations concernant les inscriptions ?](#)
- Des questions sur les stages ? Rencontrez un délégué à la tutelle ([voir les permanences](#)).

## Organisme

### **Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise**

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: efp 0800 85 210

<http://www.efp-bxl.be>

